

ou, à l'inverse, des espoirs non-fondés qui éloignent les individus des mesures de protection scientifiquement validées »¹.

La communication, constitue un axe essentiel dans le plan santé 2025 ainsi que le plan stratégique national de lutte contre le sida 2023. Depuis le début de la crise covid-19, le Ministère de la santé et de la Protection Sociale s'est engagé à communiquer en toute transparence au sujet de la pandémie Covid-19, un plan de communication au grand public a été déployé et accompagne les interventions instaurées dans le cadre du dispositif de veille COVID-19. Les canaux digitaux du Ministère ont été utilisés également, ainsi que la mobilisation de multiples partenaires, acteurs de la société civile pour relayer les messages corrects et contrecarrer les fausses rumeurs. En parallèle, Il est primordial de développer de nos jours une stratégie de gestion des rumeurs et de désinformation spécifique qui touche les PVVIH et les populations clés en lien avec la covid-19. Ce plan de surveillance et de gestion des rumeurs doit être basé sur des preuves et vise à réduire la stigmatisation et la discrimination liées aux deux maladies.

A cet effet, la Direction de l'Epidémiologie et de lutte contre les Maladies en collaboration avec le Comité de Coordination Maroc (CCM) et avec l'appui du Fonds mondial envisagent de recruter un consultant pour l'évaluation des perceptions de cette population à risque et le développement d'un plan de gestion des rumeurs basé sur les évidences et visant à lutter contre la désinformation et les rumeurs en matière du VIH/covid-19.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

- Mener une enquête de perception à minima sur la maladie covid-19 et la vaccination auprès des PVVIH et populations clés ;
- Développer et mettre en œuvre un système de veille et de suivi des rumeurs liées à la covid-19 (désinformation) et des préoccupations des PVVIH et populations clés ;
- Etablir des stratégies et des mécanismes appropriés pour gérer les rumeurs et répondre efficacement à la désinformation et diminuer entre autres les réticences/hésitations à la vaccination.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

Le (ou les) consultant(s) travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi constitué de la DELM (PNLS, UGFM), CCM, Division de la Communication, ONUSIDA, et autres personnes ressources à mener les tâches suivantes :

1. Réalisation d'une revue de littérature sur la covid-19 et PVVIH/populations clés et sur les mesures de protection scientifiquement prouvées ;

¹ Reference : <https://transversalmag.fr/articles-vih-sida/1190-Coronavirus-et-VIH-des-contre-verites-en-pagaille>

2. Réalisation d'une enquête de perception des messages et des outils de communication auprès des PVVIH et populations clés (focus groupes, questionnaires en ligne...);
3. Elaboration d'un rapport sur les perceptions VIH/Covid19 ;
4. Développement d'un plan de surveillance pour lutter contre les désinformations et les rumeurs en matière du VIH et covid-19 ;
5. Elaboration d'une stratégie de gestion des rumeurs VIH/Covid-19 ou une stratégie d'intervention (le recueil, la catégorisation, traitement et riposte, etc.) ;
6. Préparation et animation d'un atelier de présentation du rapport de perception et de validation du plan de surveillance et de gestion des rumeurs ;
7. Intégration des commentaires et finalisation des documents.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit satisfaire les conditions suivantes :

- Expertise en communication des risques et relations publiques ;
- Bonne connaissance du système de santé marocain ;
- Maîtrise des outils d'évaluation des urgences de santé publique ;
- Bonne connaissance du règlement sanitaire international et du programme national de lutte contre le VIH serait un atout ;
- Bonne connaissance en matière de réalisation des sondages et enquêtes de perception.

V. LIVRABLES

- Note méthodologique ;
- Rapport benchmark et de la revue de littérature ;
- Rapport de l'enquête ;
- Stratégie de gestion des rumeurs et système de veille et de suivi ;
- Plan de déploiement de traitement des rumeurs.

VI. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Le ou la consultant(e) sera recruté(e) pour une durée de 25 jours au cours de la période de Mai à Octobre 2022, répartie à titre indicatif comme suit :

- Revue documentaire : 2 jours
- Préparation de l'étude perception : 3 jours
- Conduite de l'étude : 6 jours
- rapport intermédiaire : 5 jours
- système de veille : 3 jours
- plan de gestion des rumeurs : 3 jours
- Atelier de restitution : 1 jour
- Livrables finalisés : 2 jours.

VII. COORDINATION ET ENGAGEMENT

- ❖ Le (la) consultant(e) mènera le travail en étroite collaboration avec le comité de suivi,
- ❖ Le (la) consultant(e) s'engage à ne publier aucune information relative à la consultation sans une autorisation du ministère de la Santé,
- ❖ Le (la) consultant(e) sera seul (e) responsable de la qualité professionnelle de son travail et de sa réalisation dans les délais fixés par le contrat.

VIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial-Maroc-Subvention C19-RM. La rémunération s'entend brute avant la déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les Prestataires résidents au Maroc.

IX. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 15 Mai 2022** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR pour l'élaboration d'un plan de surveillance pour lutter contre la désinformation et les rumeurs en matière du VIH et Covid-19.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
 - le taux journalier en dirham (MAD).
 - tout autre frais lié à la réalisation de la consultation.